

La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

VOL. XXIV

Québec, 30 mars 1912

No 34

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 529. — Les Quarante-Heures de la semaine, 529. — Au sujet du nouveau Bréviaire, 530. — Notes diocésaines, 530. — Chant liturgique, 531. — La réforme du Bréviaire romain, 538. — Bibliographie, 541.

Calendrier

— o —

31	DIM.	vi	} De la férie.	Des Rameaux <i>Asp.</i> et <i>Intr.</i> sans <i>Gloria Patri</i> . Bénéd. des Rameaux, qu'on tient à la main pendant la Passion et l'Évang. <i>Kyr.</i> des dim. du Carême. Vêp. de ce dim. sans suffrages.
1	Lundi	vi		
2	Mardi	vi		
3	Mercredi	vi	} Jeudi-Saint. <i>Kyr.</i> 2 nd ton. Communion du Clergé. Reposoir.	Vendredi-Saint (Fête légale.)
4	Jeudi	b		
5	Vendredi	n		
6	Samedi	b	} Samedi-Saint. Litanies doublées. <i>Kyr.</i> 2 <i>cl.</i>	

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

30 mars, Patronage Laval, Saint-Sauveur de Québec. — 1^{er} avril, Couvent de Saint-Sauveur de Québec. — 2, Couvent de Saint-Raymond. — 4, *Reposoir.* — 6, Couvent de Saint-Ferdinand.

Au sujet du nouveau Bréviaire

— o —

Nous croyons devoir faire observer à ceux de nos confrères qui ont déjà adopté, comme nous, le nouveau Bréviaire, que, d'après le commentaire de Mgr Piacenza, professeur de liturgie au séminaire Romain et membre de la Commission du Bréviaire, ceux qui se servent du nouveau Psautier peuvent suivre, cette année, l'*Ordo* de 1912 jusque dans ses translations de fêtes. Il n'y a que les *Offices votifs* qui devront être mis de côté et remplacés par l'office de la férie, de la vigile, ou du simple occurrent, selon les cas. (*Sem. rel. d'Oran.*)

Notes diocésaines

— o —

Le samedi, 23 mars, à la Basilique, S. G. Mgr l'Archevêque a fait les ordinations suivantes :

Prétrise: MM. D. Patton, *du diocèse de Saint-Jean, N.-B.* ; J.-A. Rioux, *du diocèse de Saint-Boniface, Man.*

Diaconat: M. Edg. Piché, *du diocèse de Kingston, Ont.*, et deux RR. FF. des *Mineurs Franciscains de Québec.*

Dimanche, le 24, dans l'église de Sainte-Foi, durant la grand-messe paroissiale, Sa Grandeur a conféré la prêtrise à MM. René Routhier, originaire de la paroisse, et *du diocèse de Québec*, et Edgar Piché, *du diocèse de Kingston, Ont.* M. l'abbé Gariépy, directeur du Grand Séminaire, a fait le sermon de circonstance.

Samedi dernier, dans l'église de Saint-Roch de Québec, S. G. Mgr l'Auxiliaire a présidé aux funérailles de M. l'abbé Léon Gauthier, ancien vicaire de la paroisse, et dont nous annonçons le décès il y a huit jours. L'office a été très solennel ; un nombreux clergé et beaucoup de paroissiens y assistèrent, Avant l'absoute, S. G. Mgr Roy fit un éloge ému du jeune prêtre défunt, dont la courte carrière sacerdotale fut toute de piété, d'humilité et de conformité à la volonté de Dieu.

Voici, extraite de *l'Action Sociale*, une courte biographie du défunt :

M. l'abbé Gauthier était né, à Saint-Roch de Québec, du mariage de François Gauthier, peintre, et de Malvina Dussault.

Orphelin à sept ans, M. l'abbé Gauthier fut adopté par son oncle M. J. Gauthier, de la Cie Gauthier & Frère, peintres-décorateurs, qui lui fit faire ses études classiques au Petit Séminaire de Québec. M. l'abbé Gauthier étudia la théologie au Grand Séminaire de cette ville et, le 22 avril 1906, il était ordonné prêtre par Sa Grandeur Mgr L.-N. Bégin.

Il fut vicaire à Saint-Gervais, comté de Bellechasse, puis à Saint-Frédéric, Beauce. Comme sa santé n'était pas très bonne, M. l'abbé fit en Europe et en Terre-Sainte un voyage d'un an.

A son retour, il fut nommé vicaire à Saint-Roch, où il exerça le saint ministère du 3 février 1909 au 26 février 1911, date à laquelle il dut prendre sa retraite, parce que déjà la maladie ne lui permettait pas de continuer à travailler.

Le défunt demeura cependant au presbytère de Saint-Roch, jusqu'à ce que, il y a quelques semaines, le mal empirant, il dut se faire transporter à l'Hôtel-Dieu, où il est mort le 20 mars.

Chant liturgique

Méthode courte et facile

pour rendre notre plain-chant conforme au rythme grégorien

(Continué de la page 523.)

Après avoir parcouru avec certain détail les différents chants du célébrant à la Messe et à l'Office de Vêpres, ainsi que le chant des Psaumes, des antiennes, des hymnes et des versets, nous allons parcourir également les différentes pièces de chant du Graduel, afin de voir comment nous pouvons les rendre avec autant de justesse possible et conformément au rythme grégorien.

Il va sans dire que nous n'étudierons pas chaque morceau en particulier : deux ou trois années n'y suffiraient pas. Je me contenterai d'exposer aussi simplement que possible quelques pièces des différentes catégories de chant employées pendant la messe.

Il faut bien remarquer immédiatement que chaque catégorie de chant a son caractère propre, et par conséquent sa manière propre d'exécution, laquelle bien observée donne au chant cette nuance qui plaît à l'oreille et satisfait le cœur.

On comprend qu'il y a une distinction à faire entre un Introït et un Offertoire, entre le Credo et le Sanctus, entre un chant de Pâques et un chant du Vendredi-Saint, etc.

J'espère que l'étude que nous ferons dans le cours de ces articles pourra intéresser ceux qui s'occupent de ces matières, et stimulera peut-être ceux qui semblent indifférents aux chants de la sainte Eglise.

Pour ne pas trop répéter les mêmes choses, il est nécessaire de rappeler en peu de mots les quelques principes suivants et qui s'appliquent à toute pièce de plain-chant :

1°, Jamais de demi-note. 2°, La note carrée, la note losange et la note candée sont toutes d'égale longueur. 3°, On fait *une* longue avant la petite barre, *deux* longues avant la grande barre, et trois longues à la fin du morceau : voilà pour la quantité. 4°, Pour l'accent, on le fait, sans allonger la note, sur toute syllabe accentuée ; on le fait aussi à la tête de chaque neume, c'est-à-dire chaque groupe de notes, mais moins fort lorsqu'il ne coïncide pas avec l'accent tonique. 5°, Quant à la douceur du son, avant la petite barre : *une* note douce ; avant la grande barre : *deux* notes douces ; à la finale, *trois* notes douces. 6°, Les autres notes sont moyennes en force, plus douces que l'accent, et plus fortes que les finales aux divisions et subdivisions. 7°, Mention spéciale de la pénultième faible, elle est douce sans être plus brève ; il faut bien se garder de la saccader.

Ainsi donc, qu'il soit bien entendu que, dans notre édition de chant, vous traiterez la note candée comme la carrée, ainsi que la note losange ; les longues se font aux divisions et aux subdivisions, les fortes se font aux accents toniques ou secondaires.

S'il s'agissait de rendre du chant grégorien officiel, j'ajouterais d'autres règles ; mais, pour notre édition, les règles générales que je viens d'énoncer suffisent amplement ; je suis persuadé même que, si on les observait bien, beaucoup de morceaux paraîtraient comme du vrai grégorien.

Sans plus de préambule, commençons par l'Aspersion de l'Eau bénite.

Asperges me. C'est une antienne tout simplement suivie d'un verset de psaume et du Gloria Patri; puis on répète l'Antienne.

Ce chant doit être exécuté assez vivement, surtout le psaume. Autrefois le psaume était chanté en entier. On le chante beaucoup trop lentement. On dira peut-être : « C'est afin qu'on ait le temps de finir la distribution de l'eau bénite. » Je ne vois pas qu'il soit interdit de chanter plusieurs versets du psaume, ce qui donnerait le temps voulu; ce serait d'ailleurs beaucoup plus beau.

Quelques détails. *Domine* : la note candée *sol*, même longueur que les trois premières du même groupe; la note losange *fa*, douce, mais aussi longue que les précédentes et les suivantes; la note *mi* de la syllabe *ne* : un petit accent; le *ré* de la même syllabe, doux et un peu plus long que le *ré* du même groupe. *Et* a quatre notes : la première est forte sans être plus longue; les autres sont douces sans être plus courtes, et, sans aucun retard, commencer *mundabor* : *da* : première *sol* de *da* forte, les deux *sol* avant la grande barre sont doux et longs. *Lavabis* : première note de chaque groupe forte, celle de *va* plus forte à cause de l'accent tonique, et ainsi de suite. On comprend qu'on n'en finirait plus s'il fallait passer en revue chaque syllabe et chaque note. Les règles générales énoncées plus haut et ces quelques détails doivent suffire pour comprendre le reste. Le psaume est chanté plus vite, ai-je dit; mais liez bien les notes : *miserere*, mot de quatre syllabes, chantez bien *mi—se—re—re*, et non pas *mi—sere—re*, la losange *do* de la syllabe *se* est aussi longue que les autres notes; il en est ainsi de la syllabe *di* de *misericordiam* : on prononce *mi—se—ri—cor—di—am*, et non pas comme le mot français *mi—se—ri—cor—diam* en faisant une diphtongue avec *diam*; c'est *di—am* qu'il faut prononcer. *Glo—ri—a*, et non pas *glo—ria*, par conséquent la losange doit être faite comme la note carrée.

Il me semble que cela est facile à comprendre et, avec un peu d'exercice, c'est facile à faire.

Au temps de la Passion, on ne chante pas Gloria Patri, mais on répète tout de suite *Asperges*.

Voyons maintenant nos fautes de lecture dans ce chant. Do—mine... mi—serere | mei secundum magnam— | misericor—diam | tuam. Glo—ria Pa—triet Fi—lio et spiri—tui... princi—pio et nunc et semper... sæ—cula sæ—culorum.

Pourquoi séparer *magnam misericordiam tuam*? On isole chaque mot. Il serait pourtant facile de corriger tout cela: il suffit d'y penser et de chanter rondement.

VIDI AQUAM

Il va sans dire que les mêmes règles énoncées ci-devant sont applicables à ce morceau. Je me contenterai de marquer les fautes de lecture.

Vi—diacquam | egre—dientem de templo a la—tere. A remarquer: on ne doit pas faire de *si* bémol dans ce morceau.

Con—fite—mini Do—mino quo—niam sæ—culum misericor—dia. Même faute dans le Gloria Patri que précédemment. Con—fite—mini—Do—mino quo—niam... misericor—dia. Toutes ces fautes viennent de la longue que l'on fait au lieu de l'accent et de la brève saccadée qui la suit. Donc, en corrigeant ces deux défauts, on tarira par là même la source de beaucoup de fautes de lecture et de rythme.

Suivent les versets:

Ostende nobis Domine misericordiam tuam, et non pas Os—tendeno—bis Do—mine misericor—diam tuam. Rép. Et salutare tuum da nobis, et non pas: Et salutare | tuum da nobis. Do—mine exaudi ora—tio—nem—am. Rép. Et clamor meus ad te ve—niat. Do—minus vo—bis cum spiritu—o. Toujours la même cause qui produit les mêmes effets. Pourquoi ne pas chanter avec une période ternaire: Domine, qui a trois syllabes, au lieu de couper le mot en faisant un monosyllabe avec *Do* et lançant à l'aventure les deux autres syllabes *mine*? Pourquoi couper en trois bouts le mot *orationem*? est-ce que les cinq syllabes de ce mot ne peuvent être chantées sans les désupir? Pourquoi coller la dernière *nem* à la première de *meam*, pour former cet assemblage sans nom: *nemme*, etc., etc. On n'en finirait plus si on voulait relever toutes les fautes de lecture et de rythme.

KYRIE

Je n'ai pas l'intention de repasser les kyrie de chaque messe, ce qui serait beaucoup trop long.

Prenons le Kyrie des Anges. Cette messe des Anges est grégorienne : nous pourrions la rendre avec le rythme grégorien, elle ressemblerait beaucoup à celle de l'Édition vaticane. Il faudrait cependant retrancher le bécarré : le si est bémol partout dans le Kyrie, tandis que dans le Gloria il n'y a pas de si ni de si bémol, excepté l'avant-dernière neume de Amen *za la sol*.

Le plus grand défaut de tous nos kyrie, en général, c'est la coupure des deux mots *ky — rie* et *ele — ison*. Qu'on unisse bien les syllabes de chaque mot en chantant, et tout ira bien.

Rappelons-nous toujours qu'à part les divisions, les notes ont la même longueur : mais il faut faire les divisions, car les notes données sans division, c'est comme des mots prononcés à peu près sans s'occuper du sens.

Observons au moins les barres. Le dernier kyrie cependant n'est pas assez divisé, il faut faire une prolongation de son au *do* finissant le premier groupe de notes et une autre plus petite sur le *do* terminant le deuxième groupe, puis une plus longue avec respiration à la grande barre et *eleison* ; bien lire et ralentir les trois dernières syllabes *leison* et non pas *le — ison*, *leison len* et bien lié.

GLORIA

Comme je l'ai dit plus haut, le si n'est pas dans l'édition vaticane, excepté au deuxième groupe de Amen.

Rappelons-nous toujours ce qui a été dit plus haut. Inutile de le redire de nouveau. En général, les longues ne se trouvent qu'aux divisions : deux longues aux doubles barres et une longue à la demi-barre, excepté s'il y a un groupe de deux ou trois notes à l'avant-dernière syllabe à la grande barre : on allonge alors seulement la dernière note ; un groupe de deux notes avant la petite barre est allongé tout entier.

Il ne faut pas oublier que ces notes allongées doivent être douces, tandis qu'on fera fortes les notes accentuées. C'est le

cas ici de répéter qu'un exercice oral, avec exemples chantés, ferait comprendre, en peu de temps, ce que les principes ne peuvent qu'imparfaitement et avec beaucoup d'étude faire entrer dans l'esprit. Je suis persuadé qu'avec une heure d'exercice mêlé de théorie, un bon maître de chapelle pourra rendre son chœur apte à chanter tout l'Ordinaire d'une messe en chant grégorien. Il faut supposer de part et d'autre beaucoup de *bonne volonté*.

Principales fautes de lecture et par suite de rythme en chantant le Gloria.—Les fautes sont indiquées par des traits de séparation ; les syllabes, isolées ou accolées à d'autres qui ne peuvent former mot, sont en italique.

Glo — *ria* Et in ter — *rapax* homi — *nibus*... Be — *nedi-*
cimus A — *do*ra Glori — *ficamus* te Gra — *tias* a — *gimus*...
propterna — *gnamglo* — *riam*. Do — *mine*... omui — *po-*
tens... uni — *ge* — *nite* Fi — *lius*... mi — *serere*... sus —
cipe de — *preca* — *tionem*... Dex — *teram*. Quo — *niam* Do —
minus. Altis — *simus* spi — *ritu* in glo — *ria*.

Voilà pour la messe des Anges. En repassant chacune des autres de notre édition, nous découvririons d'autres manquements encore. Encore les mêmes causes qui produisent les mêmes effets : on fait une longue au lieu d'un accent et on saccade la note qui suit.

CREDO

Principales fautes en chantant le Credo... Omni — *poten-*
tem fac — *torem* *caeliet* vi — *sibi* — *lium* om — *nium* et invi-
sibi — *lium*. U — *nige* — *nitum* an — *teom* — *nia* sæ — *cula*
lu — *mine*. Ge — *nitum* consubstan — *tia* — *lem* Patris, om —
nia fac — *tasunt*, ho — *mines*. *etprop* — *ternos* — *tramsa* —
lutem. Et. *incarna* — *tus est* spi — *ritu*, Vir — *gine*... fac —
tust Cru — *cifixus* e — *tiam* Pon — *tio* sepul — *tus est*...
ter — *tia*... dex — *teram*. Et i — *terum* ventu — *rusest* cum
glo — *ria* ju — *dicare*... mor — *tuos*... vivi — *ficantem*
Fi — *lio* — *quepro* — *cedit*... si — *mula* — *doratur* et con-
glo — *ri* — *ficatur* qui locu — *tust* catho — *licam* et Aposto —
licam Eccle — *siam*. Confi — *teor*... in remis — *sionem*...
resurrec — *tionem* mor — *tuorum*... sæ — *culi*.

Mêmes remarques que pour le Gloria.

SANCTUS

Je n'indique pas toujours quand ce sont les mêmes mots, v. g. Dominus, qu'on chante toujours ; Do—*minus* et d'autres encore.

Sa — *baoth*. Be — *nedictus*... in no — *mine* Do — *mini*.

Mêmes causes, mêmes effets.

AGNUS DEI

Mi — *serere* A — *gnus* De pecca — ta — *mundi* mi — *serere* nobis.

I — *temis* — *saest*.

Ite — *mis* *saest*.

De — *ogra* — *tias*.

N'est-il pas vrai que si nous mettions en pratique les principes énoncés plus haut et les règles d'une bonne lecture, on pourrait éviter toutes ces fautes et bien d'autres encore. Est-ce trop exiger que de demander cette amélioration dans notre chant ? Le clergé et la classe instruite en général ne pourraient-ils pas entreprendre cette réforme avec pleine confiance de succès ? Notre goût esthétique est-il tellement perverti que nous ne voyions pas la nécessité de cette réforme ? ou plutôt serait-ce la paresse de l'entreprendre ? Dans tous les cas, les deux causes sont mauvaises ; et au lieu de chercher à nous vanter en toute occasion de notre *foi* et même de notre *savoir-faire*, avouons que nous sommes avant tout mondains, n'aimant que la musique théâtrale et négligant complètement le chant officiel de la Sainte Eglise.

Je sais ce que je dis. Il y a tout un programme d'indiqué, au Vespéral du diocèse, pour neuvaines de saint François-Xavier pendant le Carême : quelles sont les paroisses qui le suivent ? ne voit-on pas des églises, qui devraient donner l'exemple aux autres, le mettre de côté complètement : pas un mot de plain-chant, excepté le verset Panem de caelo et le psaume Laudate : tout le reste est de la musique ; pas un mot de *chant de pénitence*, pas même *Parce Domine* qui est cependant obligatoire dans le diocèse. On fait la même chose dans les retraites : plus de chants de pénitence, v. g. Miserere.

Parce Domine, Domine non secundum. On dirait vraiment qu'on doit mettre de côté toute idée de pénitence, même pendant le carême et les retraites. Il nous faut de beaux sermons qui *plaisent*, et un petit concert pendant le salut pour entendre la *Diva*, qui nous fera oublier plus vite les vérités un peu dures quelquefois tombées du haut de la chaire sacrée. Où allons-nous de ce pas ? Nous descendons très rapidement sans nous en apercevoir. Que faire, sinon renoncer à notre sensualité et nous mettre à l'étude du plain-chant, étude qui sera tout à fait nouvelle pour le plus grand nombre. Mettons-nous dans la voie de l'obéissance, c'est la plus sûre.

(*A suivre.*)

GRÉGORIEN.

La réforme du Bréviaire romain

Mgr A. Battandier donne, dans les *Etudes ecclésiastiques*, sur la réforme du Bréviaire, des précisions que les prêtres jugeront sans doute utiles (*La Croix*, Paris) :

Avant de résumer les décrets publiés dans le premier fascicule des *Acta Apostolicæ Sedis*, il faut dire un mot d'une question relative au nouveau Psautier. D'après la Constitution *Divino afflatu*, tout prêtre avait le droit de passer de l'ancien au nouveau Bréviaire ; mais, selon les règles ordinaires, et les termes stricts de la Constitution concédant ce passage, il semblait clair que, une fois ce passage effectué, on devait garder le nouveau Bréviaire *semper et ubique*. Cette opinion s'appuyait sur la pratique, constante jusqu'ici, consignée dans les documents comportant le passage d'un état à un autre. Un religieux de chœur peut, avant sa profession, passer à l'état de convers, et *vice versa*, mais le passage une fois effectué, il doit rester toute sa vie, à moins de dispense pontificale, dans le nouvel état qu'il a librement embrassé. Or une opinion s'est fait jour à Rome. Non seulement des ecclésiastiques, mais des religieux soutenaient que l'on pouvait à volonté prendre le nouveau Bréviaire, puis le laisser pour revenir à l'ancien. Pour concrétiser, voilà un dimanche qui arrive ; on prendra le nouveau Bréviaire incontestablement plus court. Le lendemain est un office de saint, qui, dans le commun, est plus

court et plus facile à réciter que celui de la férie correspondante. On reprendra l'ancien Bréviaire, quitte à revenir au nouveau au dimanche suivant, par exemple. Ce courant d'opinion devenait de plus en plus fort, et la seule manière de résoudre la difficulté était de s'adresser au législateur. On a donc consulté sur ce point le pape Pie X, qui a répondu que son intention était de laisser sur ce point, jusqu'au 1^{er} janvier 1913, toute liberté aux prêtres de prendre et laisser à volonté le nouveau Bréviaire. Il considérait cette année 1912 comme un temps d'essai pendant lequel on devait s'initier au nouveau Psautier, et c'est pour ce motif qu'il laissait liberté absolue. Voilà donc une question réglée, et cette année tout le monde peut à volonté réciter l'office divin suivant le nouveau Psautier ou selon l'ancien, suivant qu'il le croira plus utile ou plus avantageux.

Mais le Pape a concédé aussi autre chose. Supposons un prêtre ayant pris, et gardant le nouveau Bréviaire. Après la Pentecôte, il doit, les dimanches, célébrer la messe en vert, c'est-à-dire suivant le rite dominical. Or, il pourra ne point se conformer à la rubrique, et pendant cette année célébrer la messe du saint dont la fête tombe ce jour-là. On voit donc que la liberté est complète, et elle va jusqu'à ce point de passer sur le grand principe de la concordance de la messe avec l'office. Il était bon de faire connaître cette décision. Elle n'est pas authentique, c'est-à-dire n'a point été enregistrée officiellement par la Congrégation des Rites, mais elle existe, et le Pape l'a dit de vive voix à plusieurs prélats venus le consulter sur ce point.

A la question du Bréviaire est connexe celle de l'édition de ce livre liturgique. Il faut d'abord séparer nettement l'édition du Psautier de celle du Bréviaire. Une lettre officieuse de Mgr riacenza a fait savoir que la nouvelle édition du Bréviaire romain ne serait point faite de sitôt. Il faudra un minimum de six années, et si les Commissions réunies en prenaient dix, cela n'aurait rien d'étonnant. On veut faire une édition *ne varietur*. Dans celle-ci, le Psautier sera corrigé suivant les règles adoptées par les Bénédictins pour la revision de la Vulgate; les légendes des saints seront rectifiées, diminuées, et rarement augmentées. Les homélies seront revues quant au

texte et surtout quant à l'attribution de l'auteur. Sur ce point la critique historique, dans l'enfance au temps de saint Pie V, a fait depuis cette époque lointaine de grands progrès. La Commission spécialement chargée de cette partie aura un travail minutieux à accomplir. Enfin, la nouvelle organisation du Psautier demande une révision de toutes les rubriques pour faire un tout compact, homogène et où tout soit d'accord. Le R. P. Schober, décédé il y a quelques années, avait fait, par ordre de la Congrégation des Rites, un travail très intéressant, précisément pour élaguer certains inconvénients, réformer des textes qui n'avaient point été établis avec assez de soin, modifier des oraisons dont la rédaction pouvait prêter à l'amphibologie. C'est un travail analogue, mais plus étendu, et partant plus considérable, qui devra être fait.

La question des éditions se posait pour le Psautier et pour le Bréviaire. Nous avons en Europe quatre grandes maisons d'éditions liturgiques qui ont reçu le titre d'éditeurs pontificaux. Ces maisons avaient fait des sacrifices considérables pour établir les Bréviaires et les mettre à jour, et se trouvaient dans une situation peu enviable avec la réforme du Psautier. Le Souverain Pontife a voulu alléger, autant qu'il était en lui, les pertes auxquelles ils étaient exposés, et leur a exclusivement réservé l'impression et la vente de la nouvelle édition du Psautier, ce qui fait que ces quatre maisons d'éditions, Mame, Pustet, Desclée et Dessains de Malines jouissent d'un monopole réel. On dira peut-être que cette disposition va à l'encontre du Décret des Rites du 17 mai 1911, dans lequel la Congrégation, distinguant entre les éditions typiques, réserve les premières aux éditeurs pontificaux, mais permet à tous les autres d'imprimer avec la seule approbation de l'Ordinaire, qui donnera le *concordat cum editione typica*, l'édition *juxta typicas*. . . C'est vrai, et cette disposition est une exception provisoire à ce Décret. Mais la raison en est obvie. Si tout le monde pouvait éditer le Psautier avec la seule approbation de l'Ordinaire, les grandes maisons d'éditions, françaises par exemple, n'auraient point manqué l'occasion, grâce à leur outillage, d'éditer le Psautier et de le vendre avant même que les éditeurs pontificaux eussent pu entrer en ligne. De plus, elles auraient pu le céder à des prix notablement inférieurs, ce qui

aurait pour conséquence la mévente pour les éditeurs pontificaux. Le Pape a voulu remédier à cette situation et compenser un peu la perte d'éditeurs qui avaient déjà fait de grands sacrifices et se trouvaient exposés à en faire d'autres pour imprimer, dans un délai plus ou moins éloigné, les nouveaux Bréviaires.

Mais on peut tourner la difficulté. Un éditeur pourrait dire : je vais imprimer un nouveau Bréviaire, dans lequel l'ancien Psautier sera remplacé par le nouveau. Cette combinaison offre l'avantage que le prêtre n'est pas obligé d'avoir avec lui deux Bréviaires ou le Bréviaire et un fascicule correspondant à la férie. La question sera résolue pratiquement par un éditeur du centre de la France qui prépare cette nouvelle édition du Bréviaire avec le Psautier réformé. Mais il y a un *alea* considérable à courir. Le prêtre, en effet, qui a déjà son Bréviaire, répugnera peut-être à en acheter un nouveau qui ne pourra lui durer que quelques années, et devra alors être remplacé par une édition *ne varietur*. Si la vente du Bréviaire est forte les premières années, elle diminuera à mesure que l'on s'approchera du terme, et l'inconnu est de savoir si l'éditeur pourra vendre assez d'exemplaires pour rentrer dans ses déboursés et faire le gain convenable qui doit accompagner toute opération de ce genre. Après tout, la question d'un fascicule à porter avec son Bréviaire n'est point une charge trop considérable, et les éditeurs vont l'alléger en imprimant le Psautier par fascicule qui se mettra chaque jour dans la couverture du Bréviaire et n'offrira qu'une vingtaine de pages qui peuvent commodément se glisser dans les feuillets du volume.

Bibliographie

— *Vient de paraître* :

LE « MISCELLANÉORUM LIBER », OU LES MISSIONS DU SAGUENAY AU 18^e SIÈCLE, par l'abbé V.-À. Huard. Brochure in-8^o de 26 pages. Québec. 1912.

En vente chez l'auteur, à l'Archevêché de Québec. L'exemplaire : 25 cts *franco*.

— L'AUTRE VIE, par Mgr E. MÉRIC. 13^e édition. 2 vol. in-12. Librairie Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris. A Québec : Librairies Garneau, Kirouac.

Les deux volumes que publie sur cet intéressant sujet l'éminent et docte prélat embrassent toutes les questions qui se rapportent au problème de l'au delà ; et l'auteur les traite avec la rectitude de jugement, la sûreté de doctrine et le charme de style qui sont les caractères distinctifs de son talent. Trois livres se partagent toutes les matières si complexes que renferme cet ouvrage : ce sont les grandes divisions sous lesquelles viennent se grouper, dans un ordre logique et s'enchaînant les unes aux autres, les thèses qu'il a paru bon à l'auteur de développer. Dans le premier livre : « Raison et démonstration de notre immortalité », Mgr Méric met en présence la science et la matière et confond le matérialisme ; il prend ensuite à parti le positivisme qu'il réfute victorieusement, et puis ce sont successivement le fatalisme, la religion naturelle, le panthéisme dont il démontre l'absurdité, et sur les ruines de ces systèmes il édifie la citadelle inexpugnable de l'immortalité. Le second livre : « Lendemain de la mort et limites de la raison », traite des signes de la mort et de la mort apparente de la préexistence des âmes et de leur transmission, du voyage éternel, des mondes habités ; le spiritisme qu'il oppose à la théologie et même aux sciences physiques. Le troisième livre : « Enseignement de la foi », est le plus considérable et forme la matière de tout le second volume : il nous rappelle ce que l'Église nous enseigne sur l'âme après la mort, sur les rapports des morts avec les vivants, la résurrection des corps, le règne de mille ans, les qualités des corps glorifiés, etc. Un dernier chapitre ; « Le dernier Châtiment », s'occupe de l'enfer, et incidemment du purgatoire. Suit la dissertation de M. l'abbé Émery sur la mitigation des peines des damnés, et le volume se ferme sur un double appendice consacré au millénarisme et à la tradition sur le purgatoire. Il suffit, pour faire connaître l'importance de ce travail, d'avoir donné cette nomenclature, même très sommaire, des questions que l'auteur a abordées. L'œuvre n'a besoin d'aucune recommandation, d'aucun éloge : le nom seul de son auteur en dit assez tout le prix, et, au besoin, trente évêques ou archevêques seraient là pour en

témoigner. Aussi bien la faveur d'un public d'élite a déjà depuis longtemps assuré le succès de cet ouvrage qui en est à sa treizième édition. (Le Polybiblion.)

— CONDILLAC, par Jean DIDIER, 1 vol. in-16 de la Collection *Philosophes et Penseurs*, n° 627. Prix : 0 fr. 60. BLOUDET Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI^e).

Pendant un demi-siècle, jusqu'à Royer-Collard et Cousin, la philosophie de Condillac fut la philosophie française. Aujourd'hui cependant on la méconnaît presque entièrement. C'est trop vite dit que de le déclarer le grand maître « sensualiste » de l'idéologie. Il a fait un système et ce système prépare Kant et Comte : c'est un *positivisme idéaliste*. Au sens technique, il est au XVIII^e siècle notre unique philosophe. Il sera désormais facile de s'initier à cette pensée vraiment originale, en recourant à l'excellent opuscule de M. Didier, qui constitue une contribution des plus sérieuses et jusqu'ici inexistante à l'étude de Condillac.

— UN PRINCE CONTEMPORAIN, Ferdinand, Philippe d'Orléans, duc d'Alençon, par Y. d'Isné, Préface de Paul BOURGET, de l'Académie française. In-8° écu, orné de gravures et de portraits, 3 fr. 50.—P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris, (6^e).

Comme l'a dit si justement M. Paul Bourget dans son admirable introduction à la *Vie du Duc d'Alençon* par Y. d'Isné, ce livre est vraiment « exaltant ». Quelles pages nobles et sobres, élevées et simples, quelle magistrale peinture de ce héros chrétien, de ce prince, de ce soldat qui atteint tous les sommets et nous y attire par le charme et la beauté de son exemple !

L'exquise page du début résume tout l'ouvrage : « A notre époque d'agitations frivoles, de luttes secondaires, de divisions mesquines, époque où le plaisir, la vanité, le goût de paraître enlissent les âmes et entravent leur essor, il y eut un homme que sa naissance, sa valeur personnelle, la distinction de son esprit, la généreuse élévation de ses sentiments plaçaient hors de pair, au milieu de ses contemporains. Les souverains de l'Europe dont il était le parent ou l'allié le consultaient comme le Sage duquel on attend la lumière dans les embarras obscurs de la politique.

« Il les dominait par la hauteur de ses pensées, la maturité de son expérience, la sûreté de ses jugements. Il vivait très au-dessus de ses contemporains : car il regardait, en habitué des sommets, tout ce qui se passait dans la plaine... Cet homme était humble, silencieux, avide de s'effacer, n'arrivant le premier qu'au moment périlleux, mais n'y manquant jamais.

« Détaché des biens de ce monde dont il se dépouillait sans cesse, il apparaît, à l'aube du XX^e siècle, comme un chevalier de Saint-Jean, drapé dans la bure du religieux que couvre la cuirasse; appuyé sur sa bonne épée, portant sur le heaume la croix qui rayonne, signe d'espérance et de foi, et donnant à cet ensemble une forme si actuelle, si vivante, que toute la splendeur du passé transparait en lui, sans lui rien enlever de sa personnalité très moderne et très française.,,

Ceci est l'éloge même du livre : il est très moderne et très français, actuel et vivant, plein de déductions délicates et fines. On le lit d'un trait, avec un plaisir extrême, comme un beau récit émouvant, une glorieuse page d'histoire, toute rayonnante des vertus ancestrales, gage assuré de résurrection future.

Garand & Thibault

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs

308 $\frac{1}{2}$, RUE SAINT JOSEPH, QUÉBEC — Tél., 4448,

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis.

Aussi : argenteries de voitures. — Réparation d'ornements d'église.

·Une Spécialité :

OUVRAGE GARANTI

Une visite est sollicitée.
